

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 février 2014 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Réjean Lafond.

Était absent ; Monsieur le Maire Alain Fortin

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Emond et France Danis.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Ward O'Connor, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2014-02-27

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

2014-02-28

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2014

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-29

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes 1 à 4 pour un montant de 25 222.05\$\$

Comptes fournisseurs acquittés et à payer; pour un montant de 55 677.37\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2014-02-30

VOEUX ANNUELS/ JOURNAL LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le journal la Gatineau nous offre une proposition d'entente de publication de vœux annuels;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'entente est avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour une occasion, le coût est de 70.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE si nous acceptons une entente, le coût sera réduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de choisir l'offre pour (11) occasions à 60\$ chacune.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-31

ENTENTE AVEC BOIS-FRANC
CUEILLETTE DE VIDANGES ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc dans sa résolution en date du 18 décembre 2013, nous a fait la demande pour faire la cueillette des vidanges et recyclage pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié cette proposition d'entente inter municipale et celle-ci est d'accord pour signer une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil municipal accepte de desservir la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2014.

Il est entendu qu'une entente sera signée avec certaines clauses spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-32

JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Angèle Lacaille et une bénévole a assisté à la journée des bibliothèques qui aura lieu le vendredi 28 février à la maison du citoyen de Gatineau.

Il est entendu d'envoyer les frais d'inscription de 18.00\$ pour chaque inscription et que les frais reliés à ce déplacement leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-33

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une marge de crédit de 200,000\$ à la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est à sa limite;

CONSIDÉRANT QU'IL reste encore quelques subventions à recevoir et des taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une marge de crédit supplémentaire pour les dépenses avant la perception des taxes 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de demander une marge de crédit supplémentaire de 100,000 \$ à la Banque Nationale

Il est entendu que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite marge de crédit.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-34

CONTRAT AVEC MOBILONDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un contrat avec Mobilonde Inc pour l'utilisation du site de communication de Bois-Franc pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci vient à échéance le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mobilonde nous offre de renouveler notre contrat pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 pour la somme de 200.00\$ par mois plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer ladite offre pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 pour la somme de 200\$ par mois plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-35

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #63
MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 93**

**FORMER UNE NOUVELLE ZONE F104-1 COMPRENANT LES LOTS
29 à 31 DU RANG QUATRE CANTON DE LYTTON**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #93 relatif au zonage;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal le 2 juillet 2013 ;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été préalablement déposé à l'assemblée régulière du conseil municipal le 3 février 2014;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE le projet de règlement #63 vise la zone F104

ATTENDU QUE l'usage permis dans la zone F104, par le règlement de zonage, sont : F1,

ATTENDU QUE le conseil municipal est disposé à modifier son règlement de zonage de façon à former une nouvelle zone (F104-1) comprenant les lots 29 à 31 du rang quatre, Canton de Lytton et ajouter l'usage H1 dans ladite zone sur une profondeur de 153 mètres.

ATTENDU QUE les lots 29 à 31 sont en bordure d'un chemin municipal (chemin Dénommé)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a déposé une recommandation positive en date du

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de modifier le règlement de zonage #93 de façon à former une nouvelle zone (F104-1) à partir du lot 29 à 31 du rang quatre, Canton Lytton. De plus, il est ordonné, statué et décrété par le conseil municipal ce qui suit :

Article 1 : Le présent règlement porte le nom de : Règlement #63 modifiant le règlement de zonage #93 et former une nouvelle zone (F104-1) à partir des lots 29 à 31 du rang quatre, Canton de Lytton et ajouter l'usage H1 dans ladite zone sur une profondeur de 153 mètres.

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Secrétaire-trésorière

2014-02-36

DEMANDE À L'ENPIQ

CONSIDÉRANT QUE notre gestionnaire en sécurité incendie a suivi une formation pour devenir instructeur et qu'il doit en plus suivre un autre cours pour obtenir l'accréditation afin de pouvoir donner des cours ;

CONSIDÉRANT QU'en plus de desservir notre municipalité, ce gestionnaire dessert trois autres municipalités;

CONSIDÉRANT L'importance de suivre cette formation le plus rapidement possible afin d'économiser des coûts et donner le service auquel s'attend les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'école nationale des pompiers du Québec n'a pas dans ses prévisions immédiates d'inclure ce cours dans leur programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de demander à l'école nationale des pompiers du Québec de voir à planifier ce cours le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-37

ACHATS DE JARDINIÈRES

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'achat de 10 jardinières de fleurs artificielles auprès de la compagnie Verronneau de Gatineau aux coûts de 325\$ chacune.

Celles-ci sont garanties pour un minimum de 5 ans contre la décoloration.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-38

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DÉNEIGEMENT

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser les employés de déneigement et le conseiller responsable à assister à une séance traitant des activités de déneigement organisées par le contrôle routier du Québec.

Cette activité aura lieu à Maniwaki le jeudi 6 février 2014.

Il est entendu que les frais reliés à cette activité leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-39

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par la conseillère Christianne Cloutier afin de modifier le règlement # 2011-39 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

2014-02-40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.25 heures, Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Ward O'Connor
Maire suppléant

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.